

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2025 71 049

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20250624-DEAF202571049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

Date d'envoi de convocation : 17 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 24 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, George LEMAITRE (arrivée à 18h36), Isabelle JULIEN, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Patrick SILORET (pouvoir à Michèle GAUTIER), Marie-Claude CRESSENT (pouvoir à Didier GERVAIS), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND), et Philippe DESHAYES (pouvoir à Jacques MARTIN).

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROUSSELIN

Objet : Modification des tarifs du service enfance-jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 16 avril 2024 fixant la tarification des structures de l'Enfance ;

CONSIDERANT la nécessité de réévaluer les tarifs du service enfance-jeunesse de l'indice des prix à la consommation de décembre N-1 pour la saison scolaire à venir.

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter** les tarifs figurant sur le tableau en annexe pour les activités proposées par le service Enfance-jeunesse à compter du 1er septembre 2025 ;

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire
~~**Olivier ROCHE**~~

